



- Aux organisations du CCN

NOTE AUX ORGANISATIONS DE LA CGT

Notre assemblée de rentrée du 29 août a pointé le besoin de travailler à la mise en place d'une démarche et d'un calendrier revendicatif, à l'ancrage des luttes dans les entreprises, à l'élargissement des mobilisations et à l'unité syndicale.

C'est dans ce cadre que la Commission Exécutive Confédérale a été mandatée pour définir une nouvelle date de journée d'action et de grève nationale interprofessionnelle.

Réunie le 5 septembre, la CEC, afin de donner sa chance à un élargissement de la mobilisation sociale grandissante, a pris la décision de mettre au débat, avec les autres confédérations et organisations syndicales les dates des 19 ou 21 septembre.

Dès le 5 septembre au soir, les premiers responsables des confédérations ont échangé. Malgré une analyse partagée sur le fait que ces ordonnances constituent un recul social, aucune possibilité d'appel unitaire national n'a été trouvée pour la journée du 12 septembre.

Le 7 septembre, une intersyndicale à laquelle ont participé SOLIDAIRES, la FSU, l'UNEF, la FIDL et l'UNL a partagé l'analyse de la situation sociale, identifié les attaques sur les droits sociaux, les services publics, les contrats aidés, l'assurance chômage, la formation professionnelle, les régimes de retraite... et ont convenues de se réunir à nouveau après le 21 septembre, avant si l'actualité l'exige.

Dans ce contexte, la direction confédérale met en perspective le 21 septembre 2017 comme nouvelle journée d'actions, de mobilisations et de grèves au niveau national interprofessionnel.

Cette nouvelle date doit permettre, après une puissante mobilisation le 12 septembre, de créer les conditions d'un nouveau temps fort, avant la réunion du Conseil des ministres.

Les Organisations de la CGT sont invitées à poursuivre la préparation du 12 septembre et à travailler, dans la perspective du 21 septembre, à l'élargissement des luttes dans les professions et les territoires.

Montreuil, le 8 septembre 2017